

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2021

N° DEL2021_02_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 11 mars 2021

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L. 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15/04/2021**

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021_02_01-DE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
La candidature de Mme ALLANO Françoise comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME ALLANO FRANÇOISE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2021

N° DEL2021_02_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETARE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 11 mars 2021

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2021.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Des observations sont portées sur le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2021 :

Au point n° I.3 : M. Damien TASSÉ indique que concernant l'utilisation du City stade, sa question portait sur l'ensemble des pluvignois et l'ensemble des sports de filets, pas seulement les riverains pour du volley.

Au point n°II.14, Mme Aurélie RIO rectifie la nature des financements : il s'agit d'un financement porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) et non par l'ADEME.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15/04/2021**

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021_02_02-DE

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2021

N° DEL2021_02_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 11 mars 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT

L'adoption du compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	6 251 576.12 €	3 267 265.71 €	9 518 841.83 €
Recettes	7 637 082.13 €	2 796 758.60 €	10 433 840.73 €
Résultats de l'exercice	1 385 506.01 €	- 470 507.11 €	914 998.90 €
Résultats antérieurs	800 000.00 €	1 853 363.05 €	2 653 363.05 €
Résultat cumulé	2 185 506.01 €	1 382 855.94 €	3 568 361.95 €
Restes à réaliser		- 40 491.27 €	
Solde d'exécution	2 185 506.01 €	1 342 364.67 €	3 527 870.68 €

Concernant le résultat de fonctionnement, l'affectation suivante est proposée :

Affectation en fonctionnement (art R 002) : 800 000.00 €
 Affectation en investissement (art R 1068) : 1 385 506.01 €
 TOTAL : 2 185 506.01 €

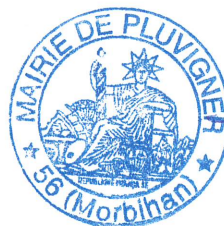
Concernant le résultat d'investissement d'un montant de 1 382 855,94 €, la réglementation prévoit le report, en intégralité, en section d'investissement (art R 001).

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 février 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE AFFECTATION DE RESULTATS. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021
 LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



D. Hingray

Le Maire,
 - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2021

N° DEL2021_02_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETARE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 11 mars 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Mme la Maire informe l'assemblée que la loi de finances pour 2020 a, dans le cadre de la suppression définitive de la taxe d'habitation en 2023, figé les taux de la taxe d'habitation. Il n'est donc pas nécessaire de voter ce taux. Pour information, ce taux était 12.56 % en 2019.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

La commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Mme la Maire propose au Conseil de maintenir les taux d'imposition 2020 pour l'année 2021 :

TAXES MÉNAGES	Taux 2020	Taux 2021	Évolution 2020/2021
<i>Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible</i>	12.56%		
<i>Taxe foncière communale sur les propriétés bâties</i>	17.15%		0%
<i>Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties</i>	15.26 %		
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		32,41%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44.15%	44.15%	0%

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 février 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A 23 POUR ET 6 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LE MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 23 pour – 6 abstentions



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2021

N° DEL2021_02_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 11 mars 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – RENOUELEMENT ADHESION CAUE 2021

La commune de Pluvigner est adhérente du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Morbihan.

Le CAUE peut apporter différents conseils à la commune par exemple pour l'implantation d'un bâtiment, l'aménagement d'un espace, pour un projet d'embellissement de la commune etc.

Le coût de l'adhésion pour l'année 2021 s'élève à 2 519,55 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 février 2021 ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15/04/2021**

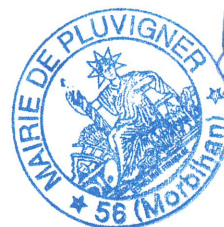
ID : 056-215601774-20210318-DEL2021_02_06-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ADHESION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



D. Hingray

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2021

N° DEL2021_02_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 11 mars 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – ADMISSION EN NON-VALEUR

Des admissions en non-valeur concernant divers usagers ont été demandées par la Trésorerie.

Le montant total de ces admissions en non-valeur est de 93,78 €.

Elles concernent des recettes dont le montant est inférieur au seuil des poursuites.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 février 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE DEMANDE D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

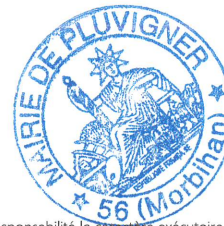
Affiché le **15/04/2021**

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021_02_07-DE

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2021

N° DEL2021_02_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEI Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 11 mars 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Les biens acquis en investissement doivent être amortis comptablement.

Pour chaque catégorie, il revient au conseil municipal de déterminer les durées d'amortissement.

La trésorerie a demandé de rectifier certaines durées d'amortissement et de créer une autre ligne pour le 2188.

Biens de faible valeur (<=600€ TTC)	1 AN
-------------------------------------	------

Immobilisations incorporelles

Frais réalisation documents d'urbanisme	10 ANS
Frais d'études	5 ANS
Frais d'insertion	5 ANS
Logiciels de bureautique	2 ANS

Immobilisations corporelles

Plantation d'arbres et arbustes	15 ANS
Voitures	5 A 10 ANS
Camions et véhicules industriels	6 ANS
Mobilier	10 ANS
Matériel de bureau électrique ou électronique	8 ANS
Matériel informatique	5 ANS
Matériels classiques	6 ANS
Coffre-fort	25 ANS
Installation et appareils de chauffage	15 ANS
Appareils de lavage-ascenseurs	25 ANS
Appareils de laboratoire	8 ANS
Équipements de garages et ateliers	10 ANS
Équipements des cuisines	10 ANS
Equipements sportifs	10 ANS
Réseaux de voirie	20 ANS
Installations de voirie	20 ANS
Plantations	15 ANS
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ANS
Terrains de gisement (mines et carrières)	Sur la durée du contrat d'exploitation
Constructions sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ANS
Agencements et aménagements de bâtiment, Installations Électriques et téléphoniques	15 à 20 ANS
Autres immobilisations corporelles	6 à 10 ANS

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15/04/2021**

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021_02_08-DE

2021/

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 février 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES DUREES D'AMORTISSEMENT. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

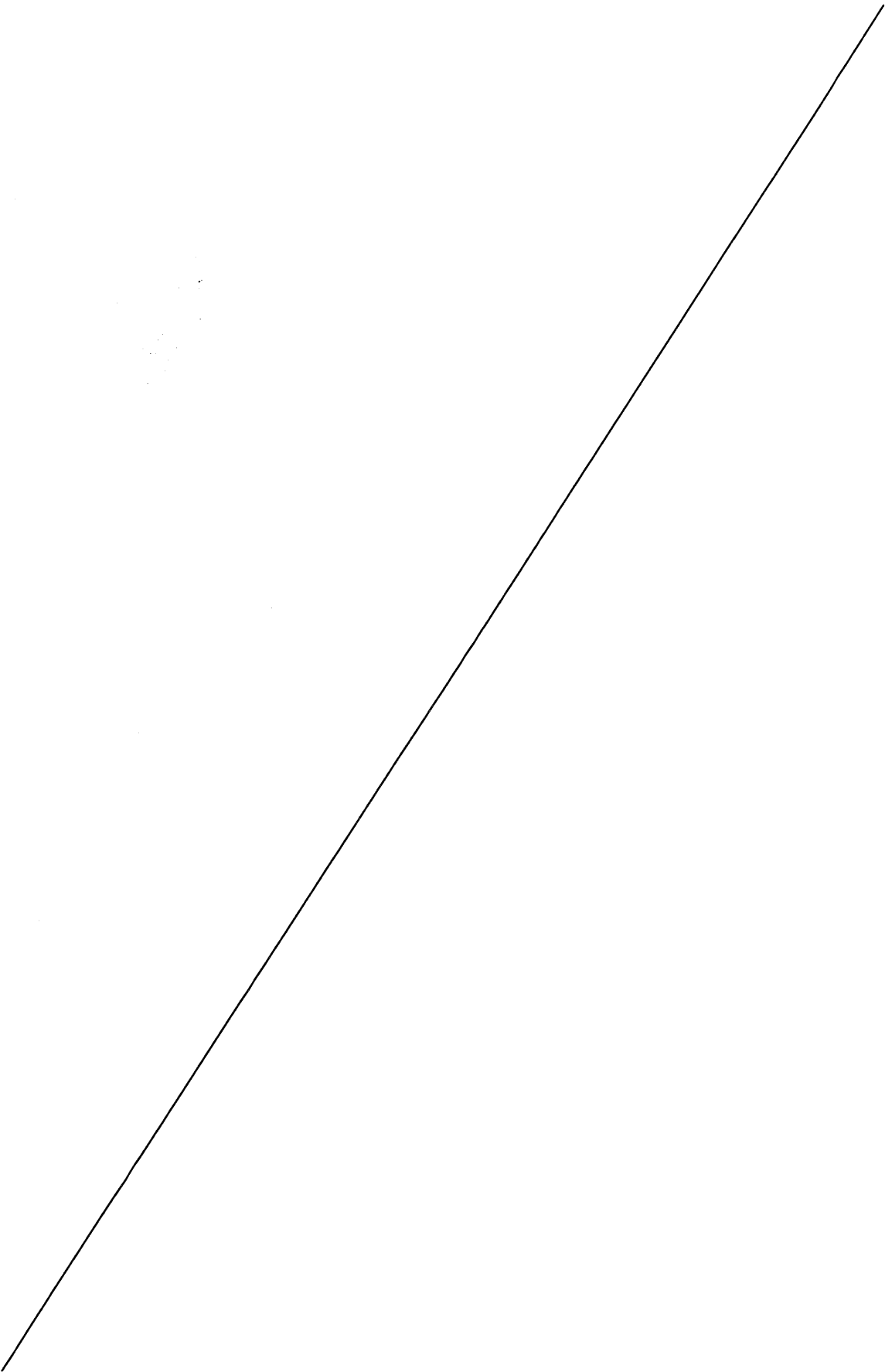
VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le **15/04/2021**
ID : 056-215601774-20210318-DEL2021_02_08-DE



2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2021

N° DEL2021_02_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

4 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 11 mars 2021

OBJET : TRAVAUX – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE BRANDIVY

La route de Brandivy est une des entrées de l'agglomération qui doit être reconfigurée pour en assurer la sécurité.

Le linéaire étant relativement important, un accompagnement sur la conception est opportun.

Une consultation a été conduite et l'entreprise COE a proposé une prestation de maîtrise d'œuvre jusqu'à la sélection des entreprises pour un montant de 11 280 € TTC.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15/04/2021**

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021_02_09-DE

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 8 mars 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2021

N° DEL2021_02_10

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

24 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

M. TASSÉ Damien ne participe pas au vote.

4 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETARE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 11 mars 2021

OBJET : TRAVAUX – CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Dans le cadre de la rénovation de l'accueil de la mairie, les entreprises ont été sélectionnées.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15/04/2021**

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021_02_10-DE

LOT	Entreprise	Montant
Mission de suivi architecte	BUREAU CONCEPT	7 521,08 €TTC
LOT ELECT / PLOMBERIE	GECP	13 517,56 €TTC
LOT Menuiserie intérieure	SAS Jean Yves FALHER	15 760,98 € TTC
LOT Faux-plafonds	CLOISAL	20 212,84 €TTC
LOT Peinture et revêtement de sol	SPHÈRE ET COULEURS	13184,29 €TTC

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 8 mars 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.